

18) DELIBERATION N° 129/77 : SINISTRE FERME J. HENRI

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le bâtiment communal, dit ferme Jacques HENRI, situé rue de Secours, a été en grande partie détruit par un incendie le dimanche 2 Octobre 1977.

Pour accélérer le règlement de cette affaire, il s'évère nécessaire que le Maire soit dûment mandaté à entreprendre les démarches.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- Le Maire est autorisé à effectuer au nom de la Commune toutes les démarches nécessaires et utiles avec les compagnies d'assurance en vue du règlement du sinistre survenu dans la ferme Jacques HENRI - Rue de Secours.